

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**

**IMPACT DE LA HAUSSE TARIFAIRE SUR LES FACTURES DES CLIENTS**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0029](#), p. 5;
  - (ii) Pièce [B-0104](#), p. 7;
  - (iii) Pièce [B-0029](#), p. 13;
  - (iv) Dossier R-4119-2020, décision [D-2020-096](#), p. 12.

**Préambule :**

- (i) Le Distributeur mentionne :

« Globalement, et après l'application de la proposition de nivellement présentée à la pièce [B-0104], la Cause tarifaire 2021-2022 se traduit, pour l'ensemble des services de transport, d'équilibrage, de distribution, d'ajustement des inventaires et de SPEDE, par une hausse des tarifs de 17,58 % [...] ».

- (ii) Le Distributeur présente les variations moyennes sur la facture totale au tableau suivant :

**Tableau 2**

Variations moyennes sur la facture totale* (F, T, É, D, SPEDE)			
Tarif	Facture totale 2020-2021	Facture totale 2021-2022	Variation moyenne
D <sub>1</sub>	39,591 ¢/m <sup>3</sup>	43,364 ¢/m <sup>3</sup>	↑ 9,5 %
D <sub>3</sub>	25,469 ¢/m <sup>3</sup>	27,293 ¢/m <sup>3</sup>	↑ 7,2 %
D <sub>4</sub>	22,258 ¢/m <sup>3</sup>	23,613 ¢/m <sup>3</sup>	↑ 6,1 %
D <sub>5</sub>	22,753 ¢/m <sup>3</sup>	24,116 ¢/m <sup>3</sup>	↑ 6,0 %

\* L'impact sur la facture totale tient compte d'un prix de fourniture de gaz naturel de 11,632 ¢/m<sup>3</sup> et un prix du SPEDE de 4,682 ¢/m<sup>3</sup>. L'impact de l'ajustement des inventaires est inclus, quoique négligeable sur les résultats.

- (iii) Le Distributeur propose :

« Dans l'attente de la décision finale de la Régie à l'égard de la Cause tarifaire 2021-2022, plutôt que de reconduire l'application des tarifs 2020-2021 pour les premiers mois de l'exercice 2021-2022, Énergir propose l'application provisoire des tarifs demandés à la Cause tarifaire 2021-2022 dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ceci permettra d'éviter de constituer des écarts d'application tardive importants, dont la récupération serait reportée dans les tarifs 2022-2023 (service de distribution) et 2023-2024 (services de transport et d'équilibrage). Sans la mise en place de cette

mesure, Énergir estime que le montant à recevoir des clients serait d'environ 15,7 M\$ en distribution, de 7,2 M\$ en transport et de 1,4 M\$ en équilibrage ». [nous soulignons]

(iv) Dans sa décision D-2020-096, la Régie autorisait l'amortissement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif projeté de la fourniture de gaz naturel à compter du 1er août 2020.

### Demandes :

1.1 Veuillez concilier l'ajustement tarifaire de 17,58 % pour l'ensemble des services indiqué à la référence (i) et les variations moyennes sur la facture totale par tarif présenté à la référence (ii). Veuillez présenter les calculs et les hypothèses permettant d'illustrer ces écarts.

### Réponse :

L'ajustement tarifaire de 17,58 % englobe les services de transport, d'équilibrage, de distribution ainsi que le maintien des inventaires (de fourniture, de transport et de SPEDE), tous tarifs confondus.

Or, la facture des clients contient également les composantes fourniture et SPEDE, qui ne font pas l'objet d'approbation dans le cadre de la cause tarifaire. Les variations moyennes sur la facture totale sont donc évaluées en considérant un tarif de fourniture et de SPEDE uniformes ainsi que l'ajustement de 17,58 % pour les services TÉID. Plus la part des services de fourniture et de SPEDE est importante sur la facture, moins la variation totale est grande.

Le tableau suivant met en parallèle les pourcentages de variations TÉID seulement, versus les variations sur la facture totale.

	TAUX 2020-2021 SELON D-2020-158 (¢/m³)								TAUX PROPOSÉS 2021-2022 (¢/m³)								VARIATIONS (%)	
	Fourniture	Transport	Équilibrage	Inventaires	Distribution	SPEDE	TÉID	Total	Fourniture	Transport	Équilibrage	Inventaires	Distribution	SPEDE	TÉID	Total	TÉID	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = Σ (2) à (5)	(8) = Σ (1) à (6)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15) = Σ (10) à (13)	(16) = Σ (9) à (14)	(17) = [(15) / (7)] - 1	(18) = [(16) / (8)] - 1
TARIF D <sub>i</sub>	11,632	2,398	3,813	0,153	16,913	4,682	23,276	39,591	11,632	3,115	3,946	0,249	19,739	4,682	27,050	43,364	16,2%	9,5%
TARIF D <sub>j</sub>	11,632	2,398	0,827	0,091	5,840	4,682	9,155	25,469	11,632	3,115	0,940	0,108	6,815	4,682	10,979	27,293	19,9%	7,2%
TARIF D <sub>k</sub>	11,632	2,398	0,750	0,011	2,785	4,682	5,944	22,258	11,632	3,115	0,902	0,030	3,251	4,682	7,298	23,613	22,8%	6,1%
TARIF D <sub>l</sub>	11,632	2,398	1,283	0,057	2,701	4,682	6,438	22,753	11,632	3,115	1,441	0,093	3,153	4,682	7,802	24,116	21,2%	6,0%
Total (excl. GAC)	11,632	2,398	2,176	0,081	9,357	4,682	14,011	30,325	11,632	3,115	2,318	0,136	10,921	4,682	16,489	32,803	17,7%	8,2%
Total (incl. GAC)	11,632	2,385	2,157	0,079	9,258	4,682	13,880	30,194	11,632	3,095	2,298	0,134	10,797	4,682	16,323	32,638	17,6%	8,1%

1.2 Afin d'apprécier l'impact de la hausse tarifaire présentée à la référence (i), veuillez présenter l'impact sur la facture mensuelle pour l'ensemble des services, en complétant le tableau suivant :

**Tableau : impact de la hausse tarifaire pour certains exemples de factures mensuelles**

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021 <sup>1</sup>	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021 <sup>2</sup>
Fourniture (\$)				
Transport (\$)				
Équilibrage (\$)				
SPEDE (\$)				
Distribution (\$)				
Ajustement des inventaires (\$)				
<b>Facture totale (\$)</b>				
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>				

<sup>1</sup> Coût mensuel des services en tenant compte de l'application provisoire des tarifs demandés au présent dossier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

<sup>2</sup> Coût mensuel des services en tenant compte de l'application des tarifs finaux approuvés par la Régie au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Veillez présenter un tableau pour chacun des tarifs et volumes mensuels suivants :

- Tarif D1 (volume de 148 m<sup>3</sup>/mois);
- Tarif D1 (volume de 1 403 m<sup>3</sup>/mois);
- Tarif D1 (volume de 189 227 m<sup>3</sup>/mois);
- Tarif D4 débit stable (volume de 438 221 m<sup>3</sup>/mois); et
- Tarif D4 débit stable (volume de 3 000 000 m<sup>3</sup>/mois).

Pour les mois de juillet et août 2021, les renseignements présentés au tableau permettront d'illustrer l'impact de la fin de l'amortissement accéléré du solde complet d'écart de coût cumulatif selon la référence (iv).

### Réponse :

Les tableaux ci-après ont été établis en fonction des hypothèses suivantes :

- Pour le service de fourniture : En raison de la température plus chaude que la normale survenue au cours de l'année 2020-2021, l'amortissement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif projeté de la fourniture de gaz naturel se poursuivra au-delà de l'année 2020-2021. En conséquence, Énergir ne prévoit pas de hausse de prix relative à l'amortissement accéléré entre les mois de juillet et août 2021. Le dernier prix disponible et approuvé par la Régie du mois de juin 2021 (10,912 ¢/m<sup>3</sup>) a donc été utilisé pour estimer le montant du service de fourniture pour ces deux mois. En ce qui concerne les mois d'octobre et décembre 2021, les hypothèses de projection sur le prix mensuel de la molécule utilisées dans le plan d'approvisionnement 2022-2025 (B-0031, Énergir-H, Document 1, p. 32) sont reprises dans cette réponse. Ainsi, le prix de la fourniture de gaz est estimé à 11,329 ¢/m<sup>3</sup> pour ces deux mois;

- Pour le service de transport : Le prix de transport actuellement en vigueur de 2,398 ¢/m<sup>3</sup> a été utilisé pour calculer les frais mensuels reliés à ce service pour les mois de juillet et août 2021. Pour les mois d'octobre et décembre 2021, le taux de transport déposé dans le présent dossier de 3,115 ¢/m<sup>3</sup> a été utilisé;
- Pour le service d'équilibrage : Les taux d'équilibrage moyen pour chacun des tarifs D<sub>1</sub> et D<sub>4</sub> actuellement en vigueur, respectivement de 3,966 ¢/m<sup>3</sup> et 0,782 ¢/m<sup>3</sup>, ont été utilisés pour calculer les frais mensuels de juillet et août 2021 reliés à ce service pour les clients au tarif correspondant. Pour les mois d'octobre et décembre 2021, les taux d'équilibrage déposés dans le présent dossier de 3,890 ¢/m<sup>3</sup> et de 0,902 ¢/m<sup>3</sup> ont été utilisés.

Il est à noter que le tableau fourni en réponse à la question 1.1 présente des taux moyens par tarif qui incluent les taux personnalisés de certains clients pour le service d'équilibrage. Par conséquent, ceci peut engendrer des écarts entre les chiffres présentés en réponse à la question 1.1 et les chiffres présentés plus bas en réponse à la présente question.

- Pour le service de SPEDE : L'évolution du prix du SPEDE dépend du prix issu des ventes aux enchères ayant lieu quatre fois par année. L'évolution du taux de change a également un impact sur le prix du SPEDE, car ce prix est affiché en dollars américains. Le prix du mois de juin 2021 (4,183 ¢/m<sup>3</sup>), prix résultant de la dernière vente aux enchères en mai 2021, a été utilisé pour estimer le prix du SPEDE des mois de juillet et août 2021. En effet, il s'agit selon Énergir de l'hypothèse la plus réaliste compte tenu des informations disponibles au moment de la rédaction de la présente réponse. Par ailleurs, les prix au 1<sup>er</sup> octobre et au 1<sup>er</sup> décembre 2021 sont projetés à 4,490 ¢/m<sup>3</sup>, conformément avec la méthodologie de la section 3 du plan d'approvisionnement 2022-2025 (B-0031, Énergir-H, Document 1);
- Pour le service de distribution : Les grilles tarifaires en vigueur (approuvées par la décision D-2020-158 de la Régie) ont été utilisées pour calculer les montants du service de distribution pour les profils de consommation demandés pour les mois de juillet et août 2021. Il est à noter qu'en l'absence des données sur la consommation annuelle, le volume souscrit a été calculé comme étant la moyenne journalière de la consommation mensuelle indiquée pour les clients au tarif D<sub>4</sub>. Pour les mois d'octobre et décembre 2021, les grilles déposées dans le présent dossier ont été utilisées;
- Pour l'ajustement des inventaires : Étant donné qu'il s'agit d'un taux qui varie mensuellement en fonction des variations des prix et des coûts pour le maintien des inventaires de fourniture et de transport, il est difficile pour Énergir d'estimer ce taux pour les mois demandés par la Régie. De plus, compte tenu de son impact marginal sur la facture totale des clients, les taux de juin 2021 (0,197 ¢/m<sup>3</sup> pour les clients au D<sub>1</sub> et 0,051 ¢/m<sup>3</sup> pour les clients au D<sub>4</sub>), soit les derniers taux disponibles, ont été utilisés pour estimer le montant relié à ce service pour l'ensemble des mois demandés.

Tableau : impact de la hausse tarifaire au D<sub>1</sub> (volume de 148 m<sup>3</sup>/mois)

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021
Fourniture (\$)	16	16	17	17
Transport (\$)	4	4	5	5
Équilibrage (\$)	6	6	6	6
SPEDE (\$)	6	6	7	7
Distribution (\$)	53	53	62	62
Ajustement des inventaires (\$)	0	0	0	0
<b>Facture totale (\$)</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>96</b>	<b>96</b>
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>	<b>57,3</b>	<b>57,3</b>	<b>64,6</b>	<b>64,6</b>

Tableau : impact de la hausse tarifaire au D<sub>1</sub> (volume de 1 403 m<sup>3</sup>/mois)

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021
Fourniture (\$)	153	153	159	159
Transport (\$)	34	34	44	44
Équilibrage (\$)	55	55	55	55
SPEDE (\$)	59	59	63	63
Distribution (\$)	347	347	405	405
Ajustement des inventaires (\$)	3	3	3	3
<b>Facture totale (\$)</b>	<b>651</b>	<b>651</b>	<b>728</b>	<b>728</b>
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>	<b>46,4</b>	<b>46,4</b>	<b>51,9</b>	<b>51,9</b>

Tableau : impact de la hausse tarifaire au D<sub>1</sub> (volume de 189 227 m<sup>3</sup>/mois)

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021
Fourniture (\$)	20 648	20 648	21 438	21 438
Transport (\$)	4 538	4 538	5 894	5 894
Équilibrage (\$)	7 505	7 505	7 361	7 361
SPEDE (\$)	7 915	7 915	8 496	8 496
Distribution (\$)	14 821	14 821	17 300	17 300
Ajustement des inventaires (\$)	373	373	373	373
<b>Facture totale (\$)</b>	<b>55 800</b>	<b>55 800</b>	<b>60 862</b>	<b>60 862</b>
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>	<b>29,5</b>	<b>29,5</b>	<b>32,2</b>	<b>32,2</b>

Tableau : impact de la hausse tarifaire au D<sub>4</sub> (volume de 438 221 m<sup>3</sup>/mois)

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021
Fourniture (\$)	47 819	47 819	49 646	49 646
Transport (\$)	10 509	10 509	13 651	13 651
Équilibrage (\$)	3 427	3 427	3 953	3 953
SPEDE (\$)	18 331	18 331	19 676	19 676
Distribution (\$)	21 584	21 584	25 167	25 167
Ajustement des inventaires (\$)	223	223	223	223
<b>Facture totale (\$)</b>	<b>101 892</b>	<b>101 892</b>	<b>112 316</b>	<b>112 316</b>
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>	<b>23,3</b>	<b>23,3</b>	<b>25,6</b>	<b>25,6</b>

Tableau : impact de la hausse tarifaire au D<sub>4</sub> (volume de 3 000 000 m<sup>3</sup>/mois)<sup>1</sup>

Services	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Au 1 <sup>er</sup> août 2021	Au 1 <sup>er</sup> oct. 2021	Au 1 <sup>er</sup> déc. 2021
Fourniture (\$)	327 360	327 360	339 870	339 870
Transport (\$)	71 940	71 940	93 450	93 450
Équilibrage (\$)	23 460	23 460	27 060	27 060
SPEDE (\$)	-	-	-	-
Distribution (\$)	93 110	93 110	108 076	108 076
Ajustement des inventaires (\$)	1 530	1 530	1 530	1 530
<b>Facture totale (\$)</b>	<b>517 400</b>	<b>517 400</b>	<b>569 986</b>	<b>569 986</b>
<b>Taux moyen (¢/m<sup>3</sup>)</b>	<b>17,2</b>	<b>17,2</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>

<sup>1</sup> Ce client constitue un « émetteur » au sens du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* en raison de niveau de consommation et n'est donc pas soumis à la composante SPEDE.

Comme mentionné dans la pièce B-0029, Énergir-G, Document 1, page 13, l'impact d'une reconduction des tarifs 2020-2021 pour les premiers mois de l'exercice 2021-2022 ne se fera pas sentir dans la facturation de la clientèle pour l'exercice 2021-2022. Cependant, cette reconduction entraînerait la constitution d'écarts d'application tardive importants, dont la récupération serait reportée dans les tarifs 2022-2023 (service de distribution) et 2023-2024 (services de transport et d'équilibrage). Énergir estime que ces écarts à recevoir des clients seraient d'environ 15,7 M\$ en distribution, de 7,2 M\$ en transport et de 1,4 M\$ en équilibrage si les nouveaux tarifs s'appliquaient à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.